



Personne oubliée lors d'un héritage

Par **durier**, le **27/10/2009** à **15:25**

Bonjour,

Mon grand père paternel est décédé fin 1972 et la succession a été réalisée par un cabinet notarial en 1973. Lors de cette succession le notaire n'a pas recherché les 3 enfants, légitimes et reconnus et tous décédé maintenant, du 1er mariage de mon grand père dont faisait parti mon père. C'est une fille du second mariage de mon grand père qui a hérité de tout (biens immobiliers et biens financiers). Nous en tant que petits enfants avons nous un recours. Cordialement.

Par **JURISNOTAIRE**, le **27/10/2009** à **15:49**

Bonjour, Durier.

Je vous invite à contacter le notaire -ou sa Société Civile Professionnelle- ayant régularisé la succession, pour lui expliquer la situation et la relatant par le détail.
Selon sa réaction, nous aviserons.

Mais... vous semblez vous "réveiller" bien tard!

Votre bien dévoué.